

# PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR



**LE 7 AVRIL 2025 A LIEU UNE SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR, À 19h30, À LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, LIEU ORDINAIRE DU CONSEIL**

**Sont présents:** Mesdames les conseillères Cynthia Dumont et Claudia Lavoie ainsi que messieurs les conseillers Michael Fortin et Jérémy Robert sous la présidence de M. Bruno Bonesso, maire; Dominique Létourneau, directrice générale, agit comme secrétaire d'assemblée.

## ORDRE DU JOUR

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Adoption du procès-verbal du 3 mars 2025
- 3- Adoption des comptes de mars 2025 et des dépenses d'investissement
- 4- Correspondance
  - A) OMH avis d'intention de regroupement
  - B) Demande de soutien financier – Championnat Canadien de Ballon sur Glace
  - C) Représentation municipale – Souper Gala Bénéfice
  - D) Demande disponibilité de la salle de l'Amitié pour ouvrir un CPE
  - E) Gardien du lac saison 2025
- 5- Renouvellement de l'entente de service aux personnes sinistrées – Croix rouge
- 6- Résolution – état de santé du bâtiment d'église
- 7- Nomination de M Olivier Grondin à titre de chef pompier
- 8- Nomination de M Normand Robert à titre de Chef pompier adjoint accompagné de M André Cyr
- 9- Adoption des états financiers de la RIDT de l'exercice 2024
- 10- Mandat à la firme AG 360 Arpenteur-Géomètre – bail domaine hydrique
- 11- Annulation de la résolution 2024-224 – Autorisation pour l'utilisation du surplus affecté de 8 000\$ voirie
- 12- Affaire nouvelle
- 13- Période de questions
- 14- Levée de la séance

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR

### 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR RÉSOLUTION 2025-59

Après lecture, il est proposé par M. Michael Fortin appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil municipal et résolu d'adopter l'ordre du jour et que l'item « Affaires nouvelles » demeure ouvert.

**Adoptée**

### 2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 MARS 2025 RÉSOLUTION 2025-60

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Cynthia Dumont, appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil et résolu d'adopter le procès-verbal du 3 mars 2025.

**Adoptée**

### 3. ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE MARS 2025 RÉSOLUTION 2025-61

**ATTENDU QUE** le conseil prend acte de la liste des *comptes payés* de 44 213,37\$ en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 3 mars 2025 ;

**ATTENDU QUE** le conseil prend en compte la liste des salaires payés de 26 923,52\$;

**ATTENDU QUE** le conseil prend en compte la liste des *comptes à payer* de 48 561,75\$ \$ fait conformément aux engagements de crédit et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation de la directrice générale ;

**ATTENDU QUE** le conseil prend comptent des *dépenses d'investissement à payer* (subventionnés) de 0 \$;

**SUR PROPOSITION** de M. Jérémie Robert, il est unanimement résolu par les membres du conseil municipal d'approuver la liste des comptes payés ainsi que des comptes à payer et d'autoriser leurs paiements.

**Adoptée**

### 4. CORRESPONDANCE

#### A) OMH-AVIS D'INTENTION DE REGROUPEMENT

##### RÉSUMÉ :

Dépôt d'un avis d'intention de regroupement des offices d'habitation du Témiscouata et de Dégelis. Parallèlement, des discussions avec la MRC sont entamés afin de former un office Régional d'habitation. Cette action serait

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR

possible si la MRC voulait déclarer sa compétence en matière d'habitation. Le sujet sera discuté à la table des maires prévue le 14 avril et L'OMH de Dégelis souhaite l'appui de la municipalité au préfet afin de mettre en place un Office Régional.

### **B) DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER – CHAMPIONNAT CANADIEN BALLON SUR GLACE – JANE LAVALLIÈRE RÉSOLUTION 2025-62**

**SUR LA PROPOSITION DE** Mme Cynthia Dumont appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil municipal et résolu d'appuyer Jane Lavallière dans son aventure au Championnat Canadien de Ballon sur Glace et d'octroyer la somme de 100\$

**Adoptée**

### **C) DEMANDE DISPONIBILITÉ DE LA SALLE DE L'AMITIÉ POUR L'OUVERTURE D'UNE GARDERIE RÉSOLUTION 2025-63**

**SUR LA PROPOSITION DE** M Michael Fortin appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil municipal et résolu d'effectuer une visite de local avec la personne responsable de Calinours afin d'évaluer les investissements qui serait à réaliser avant de prendre la décision finale.

**Adoptée**

### **D) GARDIEN DU LAC SAISON 2025 RÉSOLUTION 2025-64**

**SUR LA PROPOSITION DE** M Jérémy Robert appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil municipal et résolu de poursuivre, pour la saison 2025, avec M. Michel Lavoie en collaboration avec la municipalité de Lejeune. Les coûts seront divisés en parts égales entre Auclair et Lejeune.

**Adoptée**

### **5. RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE ANNUELLE DE SERVICES AUX PERSONNES SINISTRÉES – CROIX ROUGE CANADIENNE RÉSOLUTION 2025-65**

**SUR LA PROPOSITION DE** M Jérémy Robert appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil municipal d'Auclair et résolu de renouveler l'entente annuelle de services aux personnes sinistrées avec la Croix-Rouge et d'en autoriser la dépense de 225\$.

**Adoptée**

**6. RÉSOLUTION – ÉTAT DE SANTÉ DU BÂTIMENT D'ÉGLISE  
RÉSOLUTION 2025-66**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité s'intéresse au dossier de reconversion de l'église d'Auclair;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité souhaite connaître l'état de santé du bâtiment d'église, afin prendre une décision éclairée par rapport à son implication future dans le projet;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Témiscouata, met à la disposition un levier financier pour venir financer à hauteur de 90% les coûts de réalisation;

**IL EST PROPOSÉ PAR** M Michael Fortin et résolu à l'unanimité du conseil municipal d'accepter de payer sa partie de la facture à la MRC de Témiscouata, pour la réalisation du carnet de santé de l'église d'Auclair par la firme d'architectes Atelier 5. Il s'agit d'un montant de 2 775 \$

**Adoptée**

**7. NOMINATION DE M. OLIVIER GRONDIN – CHEF POMPIER DE LA BRIGADE 41  
RÉSOLUTION 2025-67**

**SUR LA PROPOSITION DE** M Jérémy Robert appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil municipal d'Auclair et résolu de nommer M. Olivier Grondin au titre de Chef pompier de la brigade 41.

**Adoptée**

**8. NOMINATION DE M. NORMAND ROBERT ACCOMPAGNÉ DE M. ANDRÉ CYR – CHEF  
POMPIER ADJOINT DE LA BRIGADE 41 RÉSOLUTION 2025-68**

**SUR LA PROPOSITION DE** Mme Cynthia Dumont appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil municipal d'Auclair de nommer M. Normand Robert au titre de Chef pompier adjoint de la brigade 41 accompagné de M. André Cyr au même titre.

**Adoptée**

**9. ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS DE LA RIDT DE L'EXERCICE 2024  
RÉSOLUTION 2025-69**

**SUR LA PROPOSITION DE** Mme Claudia Lavoie à l'unanimité des membres présents du conseil municipal d'Auclair et résolu d'adopter les états financiers de la RIDT tel que présenté.

**Adoptée**

**10. MANDAT À LA FIRME AG/360 ARPENTEUR-GÉOMÈTRE – BAIL DOMAINE  
HYDRIQUE RÉOLUTION 2025-70**

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de bail fait au MELCCFP pour l'occupation sur le domaine hydrique (plage et marina);

**CONSIDÉRANT QUE** le MELCCFP demande de mandater un arpenteur-géomètre pour réaliser un plan montrant l'emplacement de la portion du domaine hydrique qui nous sera louée ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu une soumission de la firme AG/360 Arpenteur-Géomètre de 1 400\$ plus les taxes applicables ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M Michael Fortin appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil municipal d'Auclair et résolu de mandater M. Samuel Dubé de la firme AG/360 pour la conception du plan et d'en autoriser la dépense.

**Adoptée**

**11. ANNULATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2024-224 – AUTORISATION POUR  
L'UTILISATION DU SURPLUS AFFECTÉ DE 8 000\$ - VOIRIE  
RÉOLUTION 2025-71**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a adopté la résolution 2024-224 lors de la séance régulière tenue le 2 décembre 2024 ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'annulation de la résolution nommée « Autorisation pour l'utilisation du surplus affecté de 8 000\$ - voirie » permet une saine gestion relativement aux états financiers 2024;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M Cynthia Dumont appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil municipal et résolu d'annuler la résolution numéro 2024-224 nommé Autorisation pour l'utilisation du surplus affecté de 8000\$-voirie.

**Adoptée**

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR

### 12. AFFAIRE NOUVELLE

A)

B)

C)

### 13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions ont été posées au fur et à mesure, suivant le déroulement de la séance

### 14. LEVÉE DE LA SÉANCE RÉSOLUTION 2025-72

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Mme Cynthia Dumont que la séance soit levée à 20h05.

*« Je, Bruno Bonesso, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal est équivalente à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »*

---

Bruno Bonesso, maire

---

Dominique Létourneau, directrice générale